

# CORPORATE OBLIG SELECTION

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30/09/2025

SUNNY ASSET MANAGEMENT



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>12</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>19</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>24</b>
Actif	24
Passif	25
<b>Compte de résultat</b>	<b>26</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>29</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>30</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>31</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>33</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>34</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>35</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>36</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	36
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	38
Exposition directe sur le marché des devises	39
Exposition directe aux marchés de crédit	40
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	41
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	42
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>43</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	43
Frais de gestion, autres frais et charges	44
Engagements reçus et donnés	47
Acquisitions temporaires	47
Instruments d'entités liées	48
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>49</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	50
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>51</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>55</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>58</b>

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	58
Synthèse de l'inventaire	59
Informations SFDR	60

<b>Commercialisateur</b>	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85, rue Jouffroy d'Abbans-75017 Paris.
<b>Société de gestion</b>	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85, rue Jouffroy d'Abbans-75017 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	FORVIS-MAZARS 45, rue Kléber - 92300 Levallois-Perret. Représenté par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX.

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part C FR001400A555 capitalise les revenus.

### Garantie :

Néant.

### Objectif de gestion :

CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Les classes d'actifs monétaire ou obligataire représentant au minimum 0% de l'actif du fonds et un maximum de 120% en exposition ;
- La classe d'actif actions représentant un minimum de 0% de l'actif du fonds et un maximum de 10%.
- L'objectif de gestion de CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

### Indicateur de référence :

Historique de l'indicateur de référence :

Depuis la création l'Euribor 3 mois plus 2%

L'Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR) est basé, dans la mesure du possible, sur des transactions du marché monétaire en euros reflétant 5 termes : 1 semaine, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois. Il repose sur les contributions d'un panel d'établissements de crédit qui participent activement au marché monétaire en euro. Tous les contributeurs sont tenus de respecter les exigences détaillées dans le code de conduite de l'EURIBOR, en particulier pour les aspects liés à leurs procédures de contribution. Il est diffusé chaque jour « Target » à partir de 11H C.E.T et disponible au grand public 24 heures plus tard.

L'Euribor est un taux calculé et diffusé par l'EMMI, European Money Markets Institute. La FSMA, Financial Services and Markets Authority, l'autorité de régulation des marchés financiers belge, a autorisé le 2 juillet 2019 l'EMMI pour l'administration de l'Euribor. L'Euribor est enregistré à l'ESMA depuis le 4 juillet 2019. Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence l'Euribor 3 mois plus 2%, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarte sensiblement de la performance de l'indice.

**Stratégie d'investissement :****Description des stratégies utilisées**

Le FCP CORPORATE OBLIG SELECTION met en œuvre une stratégie orientée principalement dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuel moyen du portefeuille.

La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le process de gestion se décline comme suit :

**1. Établissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :**

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- analyse des composantes du PIB ;
- l'inflation anticipée ;
- la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- l'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

A l'issue de cette analyse, un scenario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

**2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scenario identifié et des tendances retenues.**

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

- nature et poids de l'endettement,
- expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance,
- croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité
- évolution des free cash flows,
- secteur d'activité cyclique ou pas,
- opérations capitalistiques éventuelles,
- sensibilité aux taux d'intérêt Cette liste n'est pas exhaustive.

**3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés.**

- nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles...),
- émissions essentiellement en Euro,
- durée de vie de l'emprunt,
- subordination des émissions,
- notation des émissions,
- existence de call-put.

**4. Analyse de la cherté de l'obligation**

Une fois les 3 étapes du processus achevées, il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

**5. Construction du portefeuille**

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scenario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

**6. Suivi du risque émetteur**

Le suivi du risque émetteur est réalisé au quotidien par le gérant.

L'objectif est de conserver les obligations jusqu'à leur terme, sauf conditions de marché et/ou techniques et/ou fondamentales nécessitant le contraire. La gestion est discrétionnaire active, pragmatique, dans le sens où elle ne réplique aucun indice, où elle essaie certes de porter à leur terme les émissions sélectionnées mais ne s'interdit pas des réallocations ou la prise d'opportunités.

Nous travaillons sur une « matière vivante » qui peut s'illustrer parfois par des nouvelles spécifiques qui changent la lecture fondamentale d'un dossier. Autre exemple, si un titre enregistre une compression substantielle rapide de ses spreads amenant le taux actuel sur des niveaux de cherté importante, notamment pendant la période récente des taux négatifs, nous pourrions dans l'intérêt des porteurs et en fonction des opportunités du moment vendre le dit-titre pour remettre de la richesse dans le portefeuille. Par ailleurs, le portefeuille pourra enregistrer des remboursements anticipés avant la maturité des sous-jacents, dont les produits seront alors réinvestis à des conditions de marchés différentes que celles du lancement.

Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0 - 10	Toutes Zones	Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

Le FCP ne pourra pas investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro. Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

#### Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SUNNY AM a intégré l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement.

Sa politique d'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'articule ainsi selon les quatre étapes suivantes :

1. Application de la politique d'exclusion définie, qui constitue un premier filtre dans la stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion, en évitant les émetteurs en contradiction avec les valeurs de Sunny Asset Management et celles de ses clients,
2. Mise en œuvre de la politique d'intégration des caractéristiques ESG décrite dans la « note méthodologique ESG des fonds article 8 », mise en œuvre par Sunny AM et disponible sur son site internet en suivant le lien suivant : <https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires>. La méthodologie s'appuie sur une notation ESG réalisée par les fournisseurs de données extra-financières de la Société de Gestion, selon une approche par le risque pour évaluer la qualité ESG des entreprises cibles. Cette évaluation se fait à partir de facteurs ESG, variables en fonction du secteur et de la sous-industrie dont relève l'émetteur et un facteur de Gouvernance de l'entreprise. Un score de risque ESG est ainsi calculé pour chacun de ces facteurs, rapporté ensuite au score d'exposition de l'entreprise. Une fois que le score de risque ESG est calculé pour chaque facteur, une moyenne pondérée est établie pour calculer le score ESG global associé à l'émetteur. Un score ESG jugé « sévère », une note « faible » sur un ou plusieurs indicateurs ou un niveau de controverse égal à 5 entraînent une exclusion systématique de l'émetteur concerné.
3. Application d'une politique en amélioration de note : Sunny AM cherche à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier. L'objectif final est de proposer un univers d'investissement ayant une note moyenne supérieure à la note moyenne de l'univers investissable de référence. Cet univers investissable est défini par typologie d'OPCVM afin de garantir cohérence et comparabilité.
4. Mise en place d'un suivi strict des controverses majeures des émetteurs en portefeuille et d'une veille globale sur l'ensemble de l'univers investissable.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, de la dette souveraine émise par des pays développés,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et de la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

L'OPCVM fait ainsi la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance dans son processus de gestion, au sens de l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPCVM est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, les principales incidences négatives en matière de durabilité (Article 7 de SFDR) ne sont pas prises en compte dans le processus de gestion.

#### **Limites de l'approche extra-financière :**

SUNNY AM a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

#### **ACTIFS**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

##### **1- Titres de créance, instruments du marché monétaire essentiellement émis en Euro**

Fourchette d'exposition : 0 à 120 %, dont :

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le FCP pourra investir dans des titres émis par des émetteurs de toutes zones géographiques y compris de pays hors europe/hors zone euros et de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% dans des titres spéculatifs et/ou non notés.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Sensibilité : la sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

Exposition au risque de change sur des devises hors euro : de 0 à 10 %

#### **2- Actions :**

Fourchette d'exposition : Inférieure à 10%, dont :

Fourchette de détention : 10 % maximum en actions

#### **3- Actions ou parts d'OPC :**

Fourchette d'exposition : Inférieure à 10%, dont :

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, conformes aux lois européennes ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciaux cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, conformes aux lois européennes ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

#### **4- Instruments dérivés :**

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers

Nature des instruments utilisés :

futures

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

taux

change

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture

exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

exposition à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale.

**5- Titres intégrant des dérivés :**

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

EMTN, BMTN

Obligations convertibles

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

action

taux

crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture

exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments intégrant des dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale. L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

**6- Dépôts :**

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

**7- Emprunts d'espèces :**

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

**8- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant.

**Profil de risque :**

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

**• Risque discrétionnaire**

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

**• Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

**• Risque de taux**

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**• Risque de crédit**

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**• Risque de haut rendement**

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

**• Risque des marchés émergents :**

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif).

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarte des standards prévalent sur les grandes places internationales.

**• Risque de liquidité :**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

**• Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**• Risques spécifiques liés aux obligations convertibles, échangeables et obligations remboursables en actions :**

Les obligations convertibles, obligations échangeables et obligations remboursables en actions peuvent être converties en actions ordinaires ou préférentielles. Ces catégories de titres étant susceptibles de payer des intérêts fixes, la valeur de ces titres tend à diminuer à mesure que les taux d'intérêts augmentent. En raison de la conversion, la valeur des titres tend également à varier en fonction de la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents (actions ordinaires ou privilégiées), bien que cette variation soit moindre que pour des titres (actions ordinaires ou privilégiées) détenus directement.

**• Risque actions (exposition max 10%) :**

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds est susceptible de baisser.

**• Risque lié aux petites et moyennes capitalisations (exposition max 10%) :**

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

**• Risque de change :**

Une évolution défavorable de l'euro par rapport aux autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner une baisse de la valeur liquidative

**• Risque en matière de durabilité :**

Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

#### **Cas des "U.S. Persons"**

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du

FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/securitiesregs.htm>.

#### **Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie**

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014, la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

##### **AU NIVEAU DU FCP**

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

##### **AU NIVEAU DES PORTEURS**

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

• La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

• Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com). Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT - Service Commercial - 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - ou en téléphonant au siège de la société au n° suivant : 01 80 27 18 60 - ou par mail à : [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).

- Date d'agrément par l'AMF : 6 mai 2022
- Date de création du Fonds : 12 juillet 2022

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

## PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 30/09/2024	Valeur Liquidative de clôture 30/09/2025	Performance <sup>1</sup> sur l'exercice
<b>FR001400A555 Part C</b>	105,45	110,12	+4,43%
<b>Indicateur de référence</b>	NA	NA	+4,57%

**Indicateur de référence :**

Euribor 3 mois + 2%

<sup>1</sup> Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (septembre 2024 - septembre 2025)**

L'environnement économique et financier mondial a été marqué par une résilience inattendue de la croissance, malgré la persistance des tensions commerciales et géopolitiques. Les États-Unis ont conservé un rythme d'expansion soutenu, soutenant les marchés actions, tandis que la zone euro a fait preuve d'une reprise plus fragile, freinée par l'inflation et la prudence de la BCE. En Chine, les mesures de relance ont ravivé l'activité industrielle et boursière, sans toutefois dissiper les doutes sur la durabilité du rebond. Sur les marchés financiers, la période s'est traduite par une hausse généralisée des taux souverains, un rallye prolongé des actions mondiales et un fort engouement pour l'or, symbole du retour de l'incertitude et de la recherche de sécurité.

**Au cours du deuxième trimestre 2024**, l'économie mondiale a poursuivi son ralentissement, avec une convergence vers le scénario de "soft landing" aux États-Unis. Les données macroéconomiques ont montré une dégradation progressive du marché de l'emploi américain, bien que la consommation soit restée robuste, soutenue par un taux d'épargne historiquement bas. En Europe, la reprise est restée fragile, avec un secteur manufacturier allemand toujours en berne et une consommation freinée par le manque de confiance. La Chine, quant à elle, a poursuivi ses efforts de soutien à l'économie, sans pour autant provoquer de redémarrage significatif. L'élection présidentielle américaine a vu Donald Trump remporter un second mandat, alimentant les anticipations d'un tournant protectionniste de la politique commerciale. Dans ce contexte, les tensions sino-américaines se sont ravivées avec force, marquant une nette reprise du conflit commercial entre les deux puissances. Parallèlement, le conflit en Ukraine est resté sans issue diplomatique, malgré des efforts de médiation intermittents. En Europe, la prime de risque sur la dette française et allemande s'est accrue, sur fond d'instabilité politique intérieure croissante (dissolution de l'assemblée).

Dans ce contexte, la dynamique d'assouplissement monétaire s'est intensifiée. La BCE a amorcé son cycle de baisse des taux en réponse à une inflation en recul. Aux États-Unis, les anticipations de baisse de taux se sont faites plus prudentes en fin d'année, notamment à cause de la réurgence de tensions inflationnistes anticipées par certains membres de la Fed.

**Le premier semestre 2025** a été marquée par l'escalade tarifaire liée au "Liberation Day" d'avril, provoquant un ralentissement global du commerce. Les prévisions de croissance mondiale ont été révisées à la baisse (de 3,3% à 2,8% selon le FMI). Toutefois, certains signaux de stabilisation sont apparus en Europe, où des plans budgétaires ambitieux ont été lancés. La Chine a recentré ses efforts sur la relance de la consommation domestique, avec des mesures de soutien ciblées (subventions, relèvements de salaires). Les tensions commerciales se sont intensifiées avec une multiplication des droits de douane entre les États-Unis, la Chine, le Canada, le Mexique et l'Union européenne. Cette montée du protectionnisme remet en cause certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et crée un climat d'incertitude pour les exportateurs, en particulier dans les secteurs industriels, technologiques et agricoles.

Parallèlement, les États-Unis ont signé de nouveaux accords bilatéraux. Un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni vise à renforcer les échanges dans les biens industriels, les produits pharmaceutiques et les services financiers. Avec plusieurs pays du Moyen-Orient, notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Israël, Washington a conclu une série d'accords centrés sur l'énergie et la sécurité, dans une logique de stabilisation géopolitique et de limitation de l'influence croissante de la Chine et de la Russie dans la région.

Sur le plan politique européen, l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier allemand marque un tournant majeur. Son arrivée au pouvoir ouvre la voie à une politique budgétaire plus souple, rompant avec l'orthodoxie financière qui prévalait jusqu'alors. Cette inflexion vise à relancer la croissance par une augmentation des investissements publics dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures numériques et la transition énergétique.

La Banque centrale européenne poursuit son cycle de baisse des taux, soutenue par un ralentissement progressif de l'inflation en zone euro. Aux États-Unis, la Réserve fédérale maintient le statu quo monétaire, tout en envisageant toujours deux baisses

de taux d'ici la fin de l'année, mais à un rythme plus prudent en raison des incertitudes inflationnistes persistantes. De son côté, la Banque du Japon adopte une politique plus restrictive qu'auparavant, ce qui a favorisé un redressement du yen.

Au troisième trimestre 2025, les marchés financiers ont affiché une vigueur inattendue, portée par la résilience de l'économie mondiale malgré les tensions commerciales. Cette dynamique s'est toutefois déclinée différemment selon les régions.

**Aux États-Unis**, la performance a été particulièrement marquante, avec un S&P 500 en hausse de 7,8 %. L'économie américaine a confirmé sa solidité, enregistrant une croissance de 3,8 % au deuxième trimestre grâce à la vigueur de la consommation et à un investissement privé soutenu. Dans ce contexte, la Réserve fédérale a infléchi sa position, privilégiant désormais l'emploi au détriment de la lutte contre l'inflation. Le discours accommodant de Jerome Powell à Jackson Hole, combiné aux pressions politiques croissantes de l'administration Trump, a renforcé les anticipations de plusieurs baisses de taux jusqu'en 2026. Cette détente monétaire a favorisé la baisse des rendements obligataires (10 ans à 4,15 %) et alimenté la hausse des actifs risqués.

**En Chine**, les marchés ont fortement rebondi, le Shanghai Composite gagnant 12,8 % et le Hang Seng 11,6 %. Ce regain d'optimisme s'explique par une série de mesures de relance ciblées sur l'investissement industriel et la consommation, ainsi qu'un plan anti-dumping visant à réduire les surcapacités. Ce sursaut témoigne d'un retour partiel de la confiance des investisseurs, bien que la durabilité de cette reprise reste incertaine. La trêve commerciale avec les États-Unis, prolongée jusqu'à fin octobre, et la présentation imminente du 15<sup>e</sup> plan quinquennal lors du plénum du Parti Communiste, seront décisives pour évaluer la trajectoire de la croissance chinoise.

**En Europe**, la situation demeure plus contrastée. Le Stoxx Europe 600 n'a progressé que de 3,1 %, reflet d'une économie fragilisée par les effets indirects de la guerre commerciale. La croissance du PIB a légèrement ralenti (+0,1 % au deuxième trimestre), soutenue principalement par un effet de stockage lié aux anticipations d'importations américaines. Sur le plan obligataire, la hausse des taux s'est poursuivie (Bund à 2,71 %), conséquence d'une Banque centrale européenne plus prudente et d'un manque de relais de croissance interne. Les perspectives bénéficiaires des entreprises se dégradent, le consensus anticipant une légère contraction des profits au troisième trimestre.

### Évolution des marchés actions et taux

#### Les marchés actions

	sept-25	sept-24	%
S&P 500	6 688	5 762	16,07%
Nasdaq Composite	22 660	18 189	24,58%
Russel 2000	2 436	2 230	9,26%
Euro Stoxx	583,53	516,29	13,02%
DAX	23 881	19 909	19,95%
CAC	7 896	7 636	3,41%
Shanghai Composite	3 883	3 336	16,37%
Nikkei 225	44 933	39 895	12,63%

**Les marchés actions mondiaux** ont connu une hausse généralisée, reflétant le retour de la confiance des investisseurs dans un contexte économique plus résilient qu'attendu. Les craintes liées à la guerre commerciale et au ralentissement mondial ne se sont pas matérialisées, tandis que les anticipations de baisses de taux ont soutenu les valorisations.

**Aux États-Unis**, la dynamique est restée particulièrement forte. Le S&P 500 s'est apprécié de 16,1 %, et le Nasdaq Composite de 24,6 %, porté par la vigueur des valeurs technologiques et le thème de l'intelligence artificielle. Le Russell 2000, plus domestique, affiche une progression plus modérée (+9,3 %), traduisant une reprise inégale parmi les petites capitalisations.

**En Europe**, la performance est positive mais plus contrastée. L'Euro Stoxx 50 progresse de 13 %, soutenu par le rebond industriel, tandis que le DAX bondit de près de 20 %, bénéficiant de la solidité de ses exportateurs. À l'inverse, le CAC 40 ne gagne que 3,4 %, pénalisé par le repli du secteur du luxe et une conjoncture intérieure atone.

**En Asie**, la reprise est manifeste : le Shanghai Composite avance de 16,4 % grâce aux mesures de relance chinoises, et le Nikkei 225 gagne 12,6 %, porté par la compétitivité des exportations japonaises.

#### Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	sept-25	sept-24	%
Etats-Unis	4,15	3,782	0,37
Allemagne	2,711	2,123	0,59
France	3,534	2,919	0,62
Italie	3,534	2,974	0,56
Espagne	3,257	2,926	0,33
Portugal	3,113	2,691	0,42

**Les marchés obligataires mondiaux** ont connu une évolution contrastée, marquée par une hausse généralisée des rendements souverains, plus marquée en Europe qu'aux États-Unis. Cette progression reflète la persistance de tensions inflationnistes en zone euro et la prudence des banques centrales face à un environnement économique incertain.

**Aux États-Unis**, le rendement du Treasury à 10 ans est passé de 3,78% à 4,15%, soit une hausse de 37 points de base sur un an. Cette remontée modérée s'explique par la solidité de la croissance américaine et la résistance de la consommation, qui ont retardé les attentes de baisses de taux de la Réserve fédérale. Malgré cela, les anticipations d'assouplissement monétaire à partir de 2025 ont limité la tension sur la courbe des taux.

**En Europe**, la hausse des rendements est plus marquée, traduisant un écart transatlantique croissant. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi 2,71% (+59 pbs), la France à 3,53% (+62 pbs), et l'Italie au même niveau de 3,53% (+56 pbs). Le mouvement de pentification s'est accéléré et a conduit à une reconstitution de la prime de terme.

Le marché du crédit européen a prolongé sa surperformance avec un resserrement des spreads sur l'ensemble de la courbe. Les obligations à haut rendement ont notamment surperformé malgré la hausse des taux intervenue au cours de l'exercice.

#### Le marché des changes

Devises	sept-25	sept-24	%
EUR/USD	1,1734	1,1135	5,38%
GBP/USD	1,3446	1,3375	0,53%
USD/JPY	147,9	143,63	2,97%

#### Le pétrole et l'or

Matières premières	sept-25	sept-24	%
Brent USD/ Baril	67,02	71,77	-6,62%
Or USD/Once	3858,96	2634,58	46,47%

Entre septembre 2024 et septembre 2025, le marché des changes a été marqué par un léger renchérissement de l'euro face au dollar américain (+5,4 %) et une stabilité relative de la livre sterling (+0,5 %). Le yen japonais, en revanche, a continué de se déprécier (-3 %), pénalisé par la politique monétaire ultra-accommodante de la Banque du Japon.

Sur le front des matières premières, le pétrole Brent a reculé de 6,6 %, à 67 USD le baril, en raison d'une demande mondiale modérée et d'une offre abondante. À l'inverse, l'or a bondi de 46,5%, atteignant 3 859 USD l'once, soutenu par la recherche de valeurs refuges dans un contexte de tensions géopolitiques et d'anticipations de baisses de taux.

#### POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (septembre 2024 - septembre 2025)

A l'instar de la seconde partie d'exercice précédente, la gestion du fonds a été concentrée sur une recherche de portage crédit afin de bénéficier de rendements et de spreads relativement attractifs, tout en monitorant et limitant l'exposition aux soubresauts éventuels du marché du crédit.

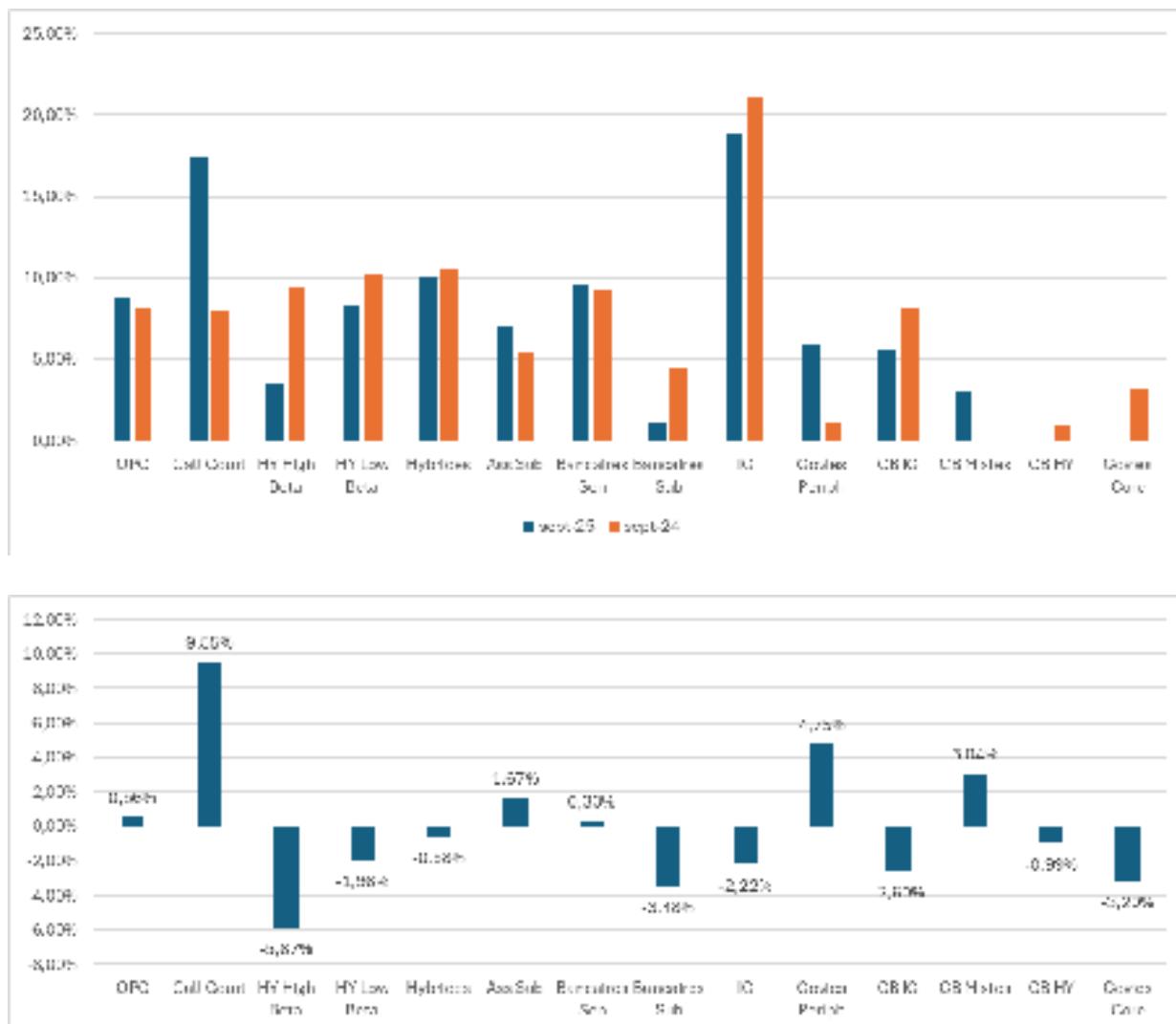
La volatilité sur les taux a été forte, alors que le marché du crédit a été très résilient, mis à part le mois d'avril où la réaction des marchés au « liberation day » ne s'est pas fait attendre, avec néanmoins un retour rapide à la normale.

Le crédit High Yield a connu 3 périodes : une forte performance boursière avec une baisse des spreads jusqu'à février 2025 ; une période de volatilité forte suite aux annonces des droits de douanes américains début avril faisant suite à un mois de mars où les valorisations s'étaient détendues ; depuis le creux d'avril, une nouvelle phase de forte performance et de réduction des spreads, pour revenir à fin septembre proche des plus bas historiques sur la classe d'actif.

Concernant les taux, la forte baisse de novembre a été plus que compensé par un emballement à la hausse jusqu'à mi-janvier, suite à une surchauffe de l'économie US et des craintes sur la question des déficits. En mars, l'annonce des hausses des dépenses en Allemagne a créé la pire journée pour les taux allemands sur les 40 dernières années. Les taux ont rebaisé lors du risk-off d'avril avant d'entamé de nouveau une hausse régulière et mesuré jusqu'à fin septembre.

La sensibilité taux du portefeuille a été gérée activement entre 1,6 et 3,6 en fonction des configurations de marché. Notamment, la sensibilité a été réhaussée suite à la hausse des taux de mi-janvier (3,5) avant une prise de bénéfice sur les obligations plus longues et une baisse de la sensibilité du portefeuille au plus bas à 1,6 fin mai. Au fur et à mesure de la remontée des taux sur les derniers mois de l'exercice comptable, la sensibilité est revenue sur un niveau neutre entre 2,2 et 2,7.

### Evolution de la structure du portefeuille au cours de l'année écoulée :



Au fil de l'année, les positions plus risquées et ayant le plus performé ont été réduite (High Yield High Beta : -5,87% ; Bancaires Subordonnées : -3,48%).

La stratégie de call court (obligations High Yield avec coupon élevé remboursables à toute date) a été largement repondérée pour apporter du portage avec une indexation limitée au risque de crédit.

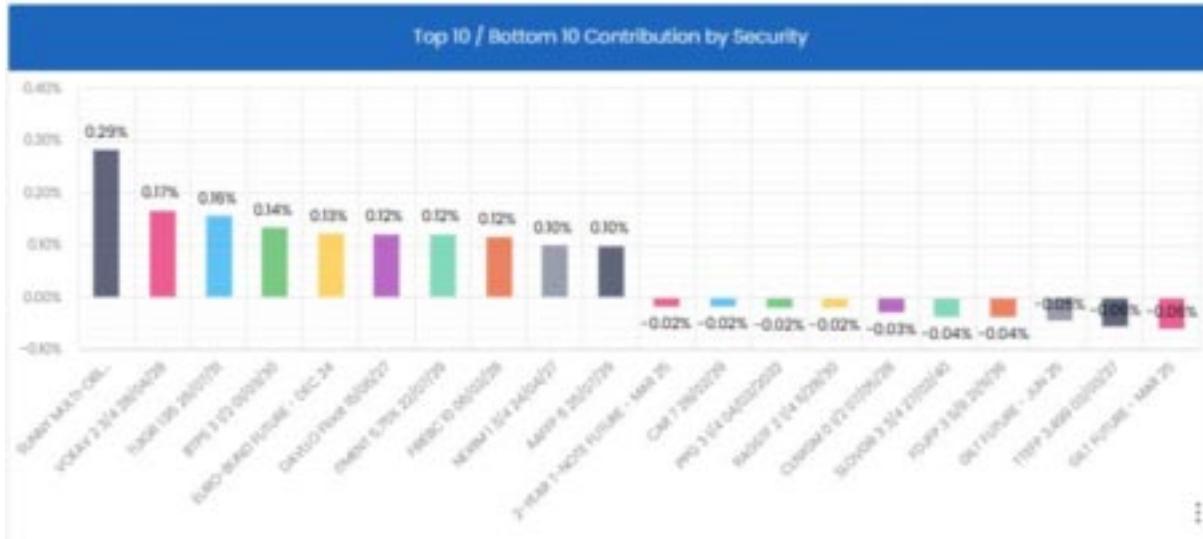
Les obligations d'Etats des pays Core ont été réduites (-3,2%) au profit de celles des pays périphériques (+4,75%) présentant un rendement complémentaires attractifs sans risque crédit.

Le portage sur les sociétés non-financières de qualité (Investment Grade) reste la stratégie la plus importante du portefeuille, avec un portage rémunérateur et des fondamentaux très solides, pour équilibrer le portefeuille entre recherche de rendement et qualité.

A noter que la performance nette du fonds (+4,43%) a été supérieure au taux actuarial brut affichés en début de période (<4%), mettant en avant la bonne gestion active de l'exposition du fonds à son marché et la bonne tenue du marché du crédit sur la période.

En fin de période, le rendement brut du portefeuille est proche de 4% (3,95%) pour une sensibilité taux de 2,7 et une exposition au High Yield de 34%.

Ci-dessous les principaux contributeurs à la performance :



Sur la période de l'exercice comptable, le fonds progresse de +4,43% net de frais, contre un indice de référence de Euribor 3 mois + 2% à +4,57%. L'indice de référence inclus le taux monétaire, qui été encore élevé en début de période (3,4%) avant de se normaliser en fin d'exercice (2%). Malgré cela et un niveau de risque contenu dans la gestion du fonds, l'OPC réalise une performance en ligne avec son indicateur.

#### PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
Allemagne 1% 2025	901 891 €	
Portugal 3,875% 2030	634 128 €	
Allemagne 2,4% 2030	503 110 €	
Italie 3,50% 2030	511 086 €	
Carrefour 4,375% 2031	436 407 €	
ALD 4,875% 2028		332 099 €
Wendel 2,625% 2026		406 478 €
Belgique 0,8% 2028		482 310 €
Allemagne 1% 2025		502 264 €
Allemagne 2,4% 2030		512 780€

#### INFORMATIONS SPECIFIQUES

##### Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

- Introduction autres devises que l'€ + risque de change (lim. 10%),
- Exposition produits de taux (120 %),
- Introduction produits dérivés,
- Modification numérotation,
- Changement de nom du CAC (FORVIS MAZARS en lieu et place de MAZARS),

##### Indication des changements à venir :

Néant

##### Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 235%, arrêté au 30 septembre 2025.

Aucune commission de performance n'est prévue.

##### Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant

**Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :**

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

**Risque Global :**

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

**Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

**Sélection des intermédiaires financiers et contreparties**

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Réglementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page dédiée : <https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires>.

**Droits de vote**

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

**Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR :**

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental: ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables	
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables	
	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social	

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement.

L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet <https://www.sunny-am.com>

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Information sur la politique de rémunération**

#### 1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

#### 2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communiquant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

#### 3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

#### 4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

\*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

# APPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**FCP CORPORATE OBLIG SELECTION**  
85 rue Jouffroy d'Abbans  
75017 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP CORPORATE OBLIG SELECTION,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CORPORATE OBLIG SELECTION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

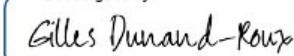
Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique **15/12/2025**

DocuSigned by:

  
F03E23C213CF452  
Gilles DUNAND-ROUX

Associé

## COMPTES ANNUELS

# BILAN

## Actif

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 722 153,02</b>	<b>1 898 312,28</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 722 153,02	1 898 312,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	<b>16 486 576,21</b>	<b>17 030 304,30</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 486 576,21	17 030 304,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 769 559,00</b>	<b>1 714 069,50</b>
OPCVM	1 769 559,00	1 714 069,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>785,18</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>19 979 073,41</b>	<b>20 642 686,08</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>331 956,32</b>	<b>21 147,95</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>489 654,31</b>	<b>427 018,93</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>821 610,63</b>	<b>448 166,88</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>20 800 684,04</b>	<b>21 090 852,96</b>

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN****Passif**

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	19 307 707,46	19 995 774,10
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	855 160,94	868 585,87
<b>Capitaux propres I</b>	<b>20 162 868,40</b>	<b>20 864 359,97</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>785,18</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>785,18</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>637 030,46</b>	<b>226 492,99</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>637 030,46</b>	<b>226 492,99</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>20 800 684,04</b>	<b>21 090 852,96</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	719 706,79	838 565,99
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	14 108,98	29 843,85
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>733 815,77</b>	<b>868 409,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-205,57	-2 871,65
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-205,57</b>	<b>-2 871,65</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>733 610,20</b>	<b>865 538,19</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-198 020,66	-225 007,79
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-198 020,66</b>	<b>-225 007,79</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B</b>	<b>535 589,54</b>	<b>640 530,40</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-504,99</b>	<b>-67 320,10</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>535 084,55</b>	<b>573 210,30</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT (suite)**

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	567 164,15	146 675,41
Frais de transactions externes et frais de cession	-70 038,10	-56 926,54
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>497 126,05</b>	<b>89 748,87</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-3 856,26</b>	<b>223,01</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>493 269,79</b>	<b>89 971,88</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-156 220,56	216 259,64
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-9 516,74	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-165 737,30</b>	<b>216 259,64</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-7 456,10</b>	<b>-10 855,95</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>-173 193,40</b>	<b>205 403,69</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>855 160,94</b>	<b>868 585,87</b>

## ANNEXE

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Les classes d'actifs monétaire ou obligataire représentant au minimum 0% de l'actif du fonds et un maximum de 120% en exposition ;
- La classe d'actif actions représentant un minimum de 0% de l'actif du fonds et un maximum de 10%.
- L'objectif de gestion de CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

# TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	-	-
<b>Actif net total</b>	<b>20 162 868,40</b>	20 864 359,97	23 275 876,29	-	-

Exprimés en EUR	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	-	-
<b>PART C</b>					
<b>FR001400A555</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>183 086,0911</b>	197 847,816	230 304,4459	-	-
Valeur liquidative unitaire	<b>110,12</b>	105,45	101,06	-	-
Distribution unitaire sur revenu net ( <i>y compris acomptes</i> )	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes ( <i>y compris acomptes</i> )	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur ( <i>personnes physiques</i> ) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>5,61</b>	3,34	-1,09	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

# RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

## Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

### METHODES D'EVALUATION

#### Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

##### • Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

##### • Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

##### • Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle.

En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

##### • Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

##### • Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future \* nominal du contrat \* quantités. Options : cours du sous-jacent \* quotité ou nominal \* quantités \* delta

##### • Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

#### Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

##### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

**Instruments financiers à terme dérivés**

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

**Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

**Devise de comptabilité**

Euro.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Part C FR001400A555 capitalise les revenus.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>20 864 359,97</b>	<b>23 275 876,29</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées ( <i>y compris la commission de souscription acquise à l'OPC</i> ) <sup>(1)</sup>	3 088 152,92	1 051 870,02
Rachats ( <i>sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC</i> )	-4 656 622,78	-4 409 925,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	535 589,54	640 530,40
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	497 126,05	89 748,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-165 737,30	216 259,64
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>20 162 868,40</b>	<b>20 864 359,97</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART C

<b>FR001400A555</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	28 739,3658	3 088 152,92
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-43 501,0907	-4 656 622,78
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-14 761,7249</b>	<b>-1 568 469,86</b>

### PART C

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR001400A555	PART C	Capitalisable	EUR	20 162 868,40	183 086,0911	110,12

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Espagne	<b>523,67</b>	-	523,67	-	523,67	-
Italie	<b>392,22</b>	-	392,22	-	392,22	-
États-Unis	<b>294,23</b>	-	294,23	-	294,23	-
Allemagne	<b>222,03</b>	-	-	222,03	106,04	115,99
France	<b>194,21</b>	-	194,21	-	194,21	-
Autres	<b>95,79</b>	-	95,79	-	95,79	-
<b>Total</b>	<b>1 722,15</b>	-	<b>1 500,12</b>	<b>222,03</b>	<b>1 606,16</b>	<b>115,99</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	<b>16 486,58</b>	12 485,55	4 001,03	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>489,65</b>	-	-	-	489,65
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-191,64	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>12 293,91</b>	<b>4 001,03</b>	-	<b>489,65</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Ventilation par durée résiduelle</b>						
	<b>0 - 3 mois +/-</b>	<b>3 - 6 mois +/-</b>	<b>6 mois - 1 an +/-</b>	<b>1 - 3 ans +/-</b>	<b>3 - 5 ans +/-</b>	<b>5 - 10 ans +/-</b>	<b>&gt;10 ans +/-</b>
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	563,50	4 907,51	5 142,16	3 242,12	2 631,29
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	489,65	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-191,64	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>489,65</b>	-	<b>563,50</b>	<b>4 907,51</b>	<b>5 142,16</b>	<b>3 050,48</b>	<b>2 631,29</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>GBP+/-</b>	<b>USD+/-</b>	<b>Devise 03 +/-</b>	<b>Devise 04 +/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	3,20	-	-	-
Comptes financiers	81,82	64,20	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>81,82</b>	<b>67,40</b>	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	1 404,327	115,992	201,833
Obligations et valeurs assimilées	7 221,727	6 772,953	101,051
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>8 626,054</b>	<b>6 888,945</b>	<b>302,884</b>

### Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	<b>Valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>Valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	9 187,50
Ventes à règlement différé	319 574,88
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	3 193,94
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>331 956,32</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-611 635,78
Frais de gestion	-17 644,26
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-7 750,42
<b>Total des dettes</b>	<b>-637 030,46</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-305 074,14</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Forfait fixe + dégressif selon l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	<p>Non significatifs</p> <p>Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.</p>
<b>Commissions de mouvement</b> Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)		(valeurs / taux TTC maximum)
Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	<p>Valeurs mobilières : 25 €</p> <p>Excepté pour les pays non matures : 130 €</p> <p>Produits dérivés listés : 4 € par instruction.</p> <p>Autres contrats OTC : 10 €</p> <p>OPC : 30 €</p> <p>OPC off shore : 120 €</p>
Société de Gestion		<p>En fonction de l'échéance de l'obligation :</p> <p>0 – 1 an : aucun</p> <p>1 – 3 ans : 0.10%</p> <p>3 – 5 ans : 0.16%</p> <p>5 – 7 ans : 0.24%</p> <p>7 – 10 ans : 0.28%</p> <p>&gt;10 ans : 0.46%</p>
<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Part C : 20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence défini ci-dessous.

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

**\*Modalités de calcul de surperformance :**

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, correspondant à la High Water Mark, et depuis le lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water-Mark. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence »), aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence du compartiment est l'indice l'Euribor 3 mois + 200 bp.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

**PART C**

FR001400A555	30/09/2025
Frais fixes	198 020,66
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements ( <i>par nature de produit</i> )	30/09/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements ( <i>par nature de produit</i> )	30/09/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	1 769 559,00
<b>Total</b>			<b>1 769 559,00</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>535 084,55</b>	<b>573 210,30</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>535 084,55</b>	<b>573 210,30</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>535 084,55</b>	<b>573 210,30</b>

### PART C

FR001400A555	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	535 084,55	573 210,30
<b>Total</b>	<b>535 084,55</b>	<b>573 210,30</b>

(\*) *Information relative aux acomptes versés*

Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>493 269,79</b>	<b>89 971,88</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>493 269,79</b>	<b>89 971,88</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>493 269,79</b>	<b>89 971,88</b>

## PART C

FR001400A555	30/09/2025	30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	493 269,79	89 971,88
<b>Total</b>	<b>493 269,79</b>	<b>89 971,88</b>
<i>(*) Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<i>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

## Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
<b>Obligations</b>			<b>18 208 729,23</b>	<b>90,31</b>
<b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>			<b>1 722 153,02</b>	<b>8,54</b>
Banques			95 791,72	0,47
MERRILL LYNCH BV CV 0.1% 28/04/2030	EUR	100 000	95 791,72	0,47
Charbon			106 041,49	0,53
RAG STIFTUNG CV 2.25% 28/11/2030	EUR	100 000	106 041,49	0,53
Expert en finance			294 231,45	1,46
CITIGROUP GLOBAL MARKETS CV 1% 09/04/2029	EUR	300 000	294 231,45	1,46
Gestion financière			586 421,48	2,91
EDENRED 0% CV 14/6/2028	EUR	3 271	194 205,81	0,96
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	400 000	392 215,67	1,95
Télécommunications filaires			523 674,59	2,60
CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	EUR	500 000	523 674,59	2,60
Voyage et tourisme			115 992,29	0,57
TUI AG 1.95% 26/07/2031	EUR	100 000	115 992,29	0,57
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>16 486 576,21</b>	<b>81,77</b>
Agriculture et pêche			318 717,33	1,58
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	300 000	318 717,33	1,58
Assurance services complets			300 290,38	1,49
MAPFRE SA 2.875% 13/04/2030	EUR	300 000	300 290,38	1,49
Assurance vie			806 930,33	4,00
ASSICURAZIONI GENARALI SPA 4.135% 18/06/2036	EUR	200 000	204 229,70	1,01
CAISSE NAT REASSURANCE 4.375% 26/05/2035	EUR	200 000	204 704,47	1,02
LA MONDIALE 0.75% 20/04/2026	EUR	400 000	397 996,16	1,97
Audiovisuel et divertissements			302 107,97	1,50
TDF INFRASTRUCTURE SAS 3.625% 16/12/2030	EUR	300 000	302 107,97	1,50
Automobiles			103 251,53	0,51
NISSAN MOTOR CO LTD 5.25% 17/07/2029	EUR	100 000	103 251,53	0,51
Banques			2 137 227,53	10,60
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	EUR	200 000	206 992,03	1,03
BANQUE CAISSEE VAR 19/03/2031	EUR	100 000	103 103,11	0,51
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.25% 19/07/2028	EUR	400 000	374 337,48	1,86
BPCE SA 3.125% 05/09/2030	EUR	200 000	200 746,33	0,99
CREDIT AGRICOLE S A LONDON BRANCH 1.75% 05/03/2029	EUR	300 000	291 697,93	1,45
CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	EUR	200 000	214 134,79	1,06

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CRELAN SA VAR 15/09/2036	EUR	100 000	100 112,48	0,50
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	300 000	339 920,05	1,68
JYSKE BANK A/S VAR 19/11/2031	EUR	300 000	306 183,33	1,52
Chimie			324 580,67	1,61
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	EUR	300 000	324 580,67	1,61
Chimie de base			95 859,92	0,48
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	EUR	100 000	95 859,92	0,48
Compagnies aériennes			214 153,45	1,06
DEUTSCHE LUFTHANSA AG VAR 15/01/2055	EUR	200 000	214 153,45	1,06
Composants électriques			210 076,22	1,04
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	200 000	210 076,22	1,04
Conteneurs et emballages			100 573,49	0,50
HUHTAMAKI OYJ 3.5% 04/09/2031	EUR	100 000	100 573,49	0,50
Détaillants et grossistes Alimentation			971 555,84	4,82
CARREFOUR SA 4.37% 14/11/2031	EUR	400 000	436 254,36	2,16
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	EUR	200 000	217 534,49	1,08
METRO AG 4% 05/03/2030	EUR	300 000	317 766,99	1,58
Distributeurs diversifiés			110 249,69	0,55
EROSKI S COOP 10.625% 30/04/2029	EUR	100 000	110 249,69	0,55
Distributeurs spécialisés			104 679,67	0,52
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	100 000	104 679,67	0,52
Eau			101 449,96	0,50
FCC AQUALIA SA 3.75% 11/06/2032	EUR	100 000	101 449,96	0,50
Électricité conventionnelle			232 298,77	1,15
ELECTRICITE FRANCESAS VAR PERPETUAL	EUR	200 000	232 298,77	1,15
État			1 186 744,20	5,89
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	500 000	520 283,62	2,58
REPUBLIC OF PORTUGAL 3.875% 15/02/2030	EUR	400 000	434 964,66	2,16
SPAIN 6% 31/01/29	EUR	200 000	231 495,92	1,15
Expert en finance			4 479 459,67	22,22
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	200 000	212 187,86	1,05
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	EUR	200 000	211 414,49	1,05
ALTRAD INVESTMENT AUTHOR 4.429% 23/06/2032	EUR	300 000	308 812,68	1,53
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	300 000	309 625,58	1,54
BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERP	EUR	200 000	202 194,03	1,00
CBRE EUROPE LOGISTICS PA 3.5% 22/09/2032	EUR	200 000	198 621,78	0,99
CIRSA FINANCE INTER 7.875% 31/07/2028	EUR	300 000	322 758,00	1,60
DEUCE FINCO VAR 15/06/2027	EUR	300 000	303 934,23	1,51
FLUTTER TREASURY DAC 5% 29/04/2029	EUR	300 000	317 332,33	1,57
IGT LOTTERY HOLDINGS BV 4.25% 15/03/2030	EUR	300 000	305 966,08	1,52
IHG FINANCE LLC 3.375% 10/09/2030	EUR	100 000	100 428,42	0,50

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK15/05/2028	EUR	200 000	216 445,72	1,07
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	EUR	300 000	317 580,13	1,58
MATTERHORN TELECOM SA 3.125% 15/09/2026	EUR	300 000	165 506,99	0,82
MOBILUX FINANCE 4.25% 15/07/2028	EUR	200 000	200 154,06	0,99
MUTUELLE ASSUR TRAV 4.625% 23/02/2036	EUR	100 000	105 148,60	0,52
PEU FIN LTD 7.25% 01/07/2028	EUR	100 000	106 009,92	0,53
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	EUR	100 000	106 345,83	0,53
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE VAR PERPETUAL	EUR	200 000	212 037,01	1,05
VERISURE HOLDINGS AB 9.25% 15/10/2027	EUR	300 000	256 955,93	1,27
Hôtels			113 477,16	0,56
ACCOR SA VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	100 000	113 477,16	0,56
Industries diversifiées			158 273,80	0,78
SNF GROUP SACA 4.5% 15/03/2032	EUR	152 000	158 273,80	0,78
Jeux de hasard et d'argent			203 266,08	1,01
LA FRANCAISE DES JEUX SA 3.0% 21/11/2030	EUR	200 000	203 266,08	1,01
Pharmacie			409 429,12	2,03
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	300 000	306 251,38	1,52
IPSEN SA 3.875% 25/03/2032	EUR	100 000	103 177,74	0,51
Pièces détachées d'automobiles			301 177,38	1,49
LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028	EUR	300 000	301 177,38	1,49
Produits de beauté			309 922,58	1,54
COTY INC 5.75% 15/09/2028	EUR	300 000	309 922,58	1,54
Produits ménagers durables			101 051,15	0,50
SEB SA 3.625% 24/06/2030	EUR	100 000	101 051,15	0,50
Réassurance			204 829,12	1,02
SCOR SE VAR 10/09/2055	EUR	200 000	204 829,12	1,02
SCPI : biens immobiliers diversifié			198 752,99	0,99
MERLIN PROPERTIES SOCI 3.5% 04/09/2033	EUR	200 000	198 752,99	0,99
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			314 977,40	1,56
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	EUR	300 000	314 977,40	1,56
Services de livraison			302 706,00	1,50
POSTNL NV 4% 02/10/2030	EUR	300 000	302 706,00	1,50
Services de transport			211 418,94	1,05
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	200 000	211 418,94	1,05
Services financiers aux consommateurs			204 852,47	1,02
ENCORE CAPITAL GROUP INC VAR 15/01/2028	EUR	200 000	204 852,47	1,02
Services spécialisés aux consommateurs			312 383,58	1,55
ENERGIA GROUP ROI 6.875% 31/07/2028	EUR	300 000	312 383,58	1,55
Télécommunications filaires			723 953,64	3,59
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	EUR	200 000	210 401,73	1,04
LORCA TELECOM BONDCO 5.75% 30/04/2029	EUR	300 000	313 609,58	1,56

CORPORATE OBLIG SELECTION

<b>Instruments</b>		<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
VODAFONE GROUP PLC VAR 12/09/2055		EUR	200 000	199 942,33	0,99
Transformation des fruits et des céréales				105 623,40	0,52
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL		EUR	100 000	105 623,40	0,52
Transport maritime				210 274,78	1,04
CMA CGM SA 5.5% 15/07/2029		EUR	200 000	210 274,78	1,04
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>				<b>1 769 559,00</b>	<b>8,77</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>1 769 559,00</b>	<b>8,77</b>
SUNNY MULTI OBLIG FCP		EUR	1 650	1 769 559,00	8,77
<b>Total</b>				<b>19 978 288,23</b>	<b>99,08</b>

## INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					-
<b>Sous total</b>					-
Options					-
<b>Sous total</b>					-
Swaps					-
<b>Sous total</b>					-
Autres instruments					-
<b>Sous total</b>					-
<b>Total</b>					-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					-
US 10 YR NOTE F 1225	-2	-	785,18	785,18	-191 636,15
<b>Sous total</b>		-	<b>785,18</b>	<b>785,18</b>	<b>-191 636,15</b>
Options					-
<b>Sous total</b>					-

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	785,18	-191 636,15

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif		
Futures				-	-
Sous total				-	-
Options				-	-
Sous total				-	-
Swaps				-	-
Sous total				-	-
Autres instruments				-	-
Sous total				-	-
<b>Total</b>				-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>19 978 288,23</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-785,18
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>822 395,81</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-637 030,46</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>20 162 868,40</b>

# INFORMATIONS SFDR

## ANNEXE IV

### Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Dénomination du produit:** Corporate Obligation Selection  
969500T3LW8B3UXA3X30

**Identifiant d'entité juridique:**

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'**investissement durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables**

  
**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainalytics est supérieure à 40).**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

*Aussi, on évalue la note moyenne ESG du fonds afin de s'assurer qu'elle est meilleure que son univers d'investissement.*

*Au cours de l'exercice comptable 2025 de l'OPC, la note moyenne ESG du fonds a évolué comme suit :*

	30/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025
Corporate Oblig Selection	17,97	17,02	18,74	17,65
Univers d'investissement	19,34	19,41	19,4	18,35

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

*Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.*

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

*Non Applicable*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

*Non Applicable*

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

*Non Applicable*

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

*Non Applicable*

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme? Description détaillée:*

*Non Applicable*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

*Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.*



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
SUNNY MULTI-OBLIG - I	Diversifiés	8,78%	France
CLNXSM 0 1/2 07/05/28	Télécoms	2,60%	Espagne
BTPS 3 1/2 01/03/30	Govies	2,58%	Italie
CAFP 4 3/8 11/14/31	Conso. de base	2,16%	France
PGB 3 7/8 15/02/30	Govies	2,16%	Portugal
LAMON 0 3/4 20/04/26	Financières	1,97%	France
NEXIIM 1 3/4 24/04/27	Industrie	1,95%	Italie
BFCM 0 1/4 19/07/28	Financières	1,86%	France
CRELAN 6 28/02/30	Financières	1,69%	Belgique
FIREBC 10 06/02/28	Industrie	1,61%	Italie

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



*Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 Septembre 2025, une proportion de 88,9%, hors liquidités.*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

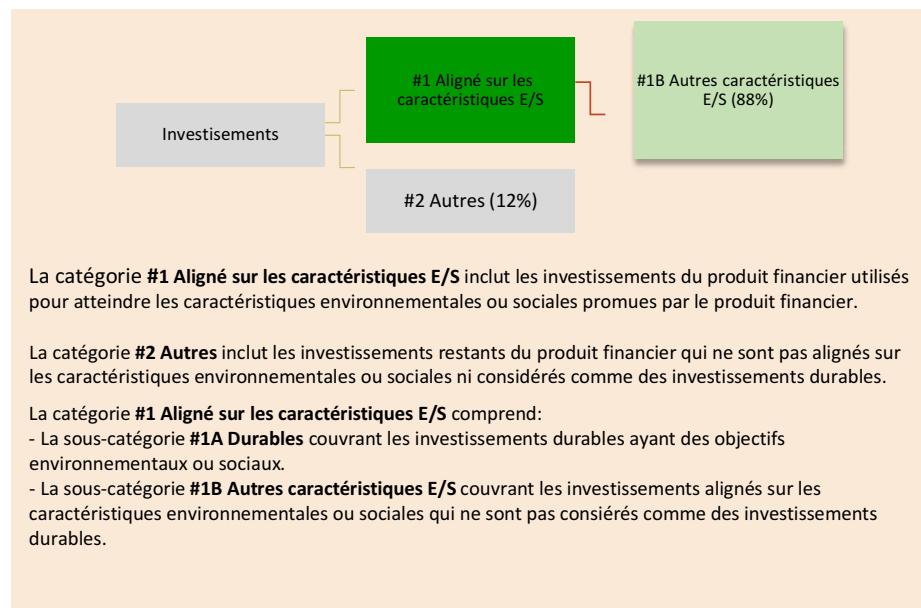
3

*ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs?**

Au 30 Septembre 2025, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :



Classe d'actifs	% actifs
Obligations	90,3%
OPC	8,8%
Liquidités	0,9%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Au 30 Septembre 2025, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Secteur économique	% actifs
Industrie	20,8%
Financières	17,9%
Industrie	14,6%
Conso. discrétionnaire	11,1%
Conso. de base	8,9%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs

Télécoms	8,6%
Govies	5,9%
Energie	3,6%
Services aux collectivités	2,7%
Immobilier	2,6%
Santé	2,0%
Matériaux de base	1,3%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

*Non Applicable*

- *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?*

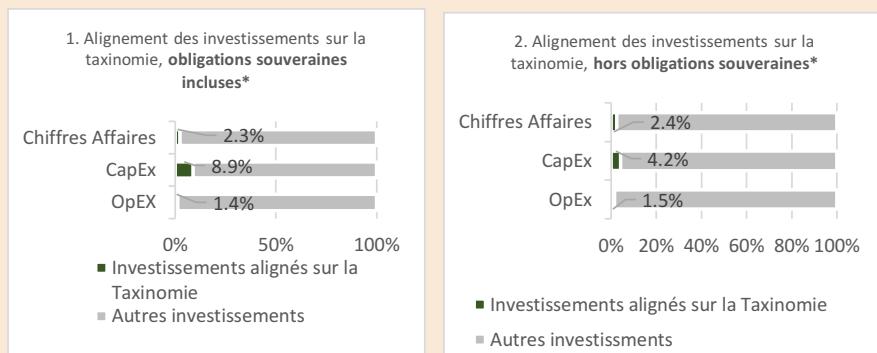
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

En incluant les obligations souveraines, 2,3% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 1,0% des CapEx et 0,5% des OpEx.

En excluant les obligations souveraines, 0,5% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 1,1% des CapEx et 0,6% des OpEx.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non Applicable



Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

6

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

*Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.*



#### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

*Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :*

- *Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainanalytics) .*
- *Une politique d'amélioration de note par rapport à un univers d'investissement.*

*Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :*

- *Les entreprises productrices de tabac,*
- *Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),*
- *Les entreprises actives dans la pornographie,*
- *Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,*
- *Les entreprises liées à l'extraction de charbon*



#### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

*Non Applicable*

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?*

*Non Applicable*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

*Non Applicable*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

*Non Applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

*Non Applicable*

